



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERTELOOT -
M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY - MM. BOUHELIER -
BRUYERE - CHAPUIS - MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE
- MM.DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE -
Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir
à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT
(Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mmes COLOMBET (pouvoir à
M. PARIS) – DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS
(pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) -
FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) –
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

OBJET : TRANSPORTS – Convention d'exploitation – Avenant n°10

L'article 16 de la convention de délégation du service public des transports urbains en date du 23 décembre 2002 prévoit un réexamen des conditions financières du contrat de délégation afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques d'exécution du contrat.

Les conséquences financières de l'arrêt de l'expérimentation au 29 Août 2005 au lieu du 1^{er} octobre 2005 comme annoncé initialement dans l'avenant n°9 et les incidences financières et d'exploitation liées à la modification de services scolaires bus class' doivent être intégrées dans un avenant n°10.

L'arrêt de l'expérimentation du parc relais initialement prévu au 1^{er} octobre 2005 ayant été avancé au 29 août 2005, Il y a lieu en conséquence de réduire la contribution financière forfaitaire de l'année 2005 de 43 000 € (valeur HT juin 2002)

A compter de la rentrée de septembre 2005, des modifications ont été apportées au niveau de certains services scolaires Bus Class' soit

- la modification des circuits desservant la commune de Fontaine les Dijon soit : "Fontaine – Suzon <-> Montchapet – Saunières" et "Fontaine – Suzon <-> Gaston Roupnel –"

- La création d'un service desservant la commune de Chenôve soit :

"Chenôve – Bourroches <-> Castel – S.Weil."

Ces modifications entraînent une augmentation de la contribution financière forfaitaire (hors Taxes valeur juin 2002) de 20 000 € en année pleine et au prorata sur 2005 de 7 000 €.

Le descriptif des services Bus Class intégré dans le cahier des charges sera modifié en conséquence.

L'offre annuelle de référence (annexe 3 de la convention) s'établit comme suit :

Pour 2005 : 10 030 000 kilomètres

Pour 2006 : 10 113 000 kilomètres

Pour 2007 : 10 113 000 kilomètres

Pour 2008 : 10 113 000 kilomètres

Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 13.1 de la convention est fixé comme suit en € hors TVA, valeur juin 2002 :

20 367 000 € hors TVA pour l'année 2005

19 591 000 € hors TVA pour l'année 2006

19 269 000 € hors TVA pour l'année 2007

19 213 000 € hors TVA pour l'année 2008

Vu l'avis de la Commission ,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE


- **D'approuver** l'avenant n°10 à la convention de délégation passée entre la Communauté et KEOLIS en date du 23 décembre 2002;

- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire;

- **De dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté.

Pour le Président,
le vice-Président,

40 avenue du Drapeau
Comm. de Chenôve
Le Président
AGGLOM. DE CHENÔVE
B.P. 117610
59075 CHENÔVE



Publié le **23 DEC. 2005**

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 DEC. 2005





COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Pour le Président,
le vice-Président,

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
A CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

Déposé le :

28 DEC. 2005

AVENANT N°10



à la Convention du 23 décembre 2002

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 décembre. 2005,

ci-après dénommée " l'autorité organisatrice "

ET

KEOLIS, ayant son siège social 9 Rue Caumartin 75320 PARIS Cedex 09, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante - la Société des Transports de la Région Dijonnaise (STRD) - qu'elle charge de l'exécution du présent avenant et dont elle se porte garante, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Michel BLEITRACH,

ci-après dénommée " le délégataire "

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DU PRESENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer les conséquences financières de l'arrêt de l'expérimentation au 29 Août 2005 au lieu du 1^{er} octobre 2005 du gardiennage du parc relais Limburgherof et de la navette le desservant.
- de constater les incidences financières et d'exploitation liées à la modification de services scolaires Bus Class'.

Article 1 : Changement de date de l'arrêt de l'expérimentation du parc relais Limburgherof.

L'arrêt de l'expérimentation du parc relais initialement prévu au 1^{er} octobre 2005 ayant été avancé au 29 août 2005, Il y a lieu en conséquence de réduire la contribution financière forfaitaire de l'année 2005 de 43 000 €uros (valeur HT juin 2002)

Article 2 : Modification de services Bus Class.

A compter de la rentrée de septembre 2005, des modifications ont été apportées au niveau de certains services scolaires Bus Class' soit :

- la modification des circuits desservant la commune de Fontaine les Dijon soit : "Fontaine – Suzon <-> Montchapet – Saunières" et "Fontaine – Suzon <-> Gaston Roupnel –"

- La création d'un service desservant la commune de Chenôve soit :
"Chenôve – Bourroches <-> Castel – S.Weil."

Ces modifications entraînent une augmentation de la contribution financière forfaitaire (hors taxes valeur juin 2002) de 20 000 € en année pleine et au prorata sur 2005 de 7 000 €.

L'annexe 1 au présent avenant annule et remplace le descriptif des services Bus Class intégré dans le cahier des charges.

Article 3 : Mise à jour de l'offre annuelle de référence.

L'offre annuelle de référence (annexe 3 de la convention) est modifiée ainsi :

Pour 2005 : 10 030 000 kilomètres
Pour 2006 : 10 113 000 kilomètres
Pour 2007 : 10 113 000 kilomètres
Pour 2008 : 10 113 000 kilomètres

La navette centre-ville Diviaciti n'est pas comprise dans l'offre annuelle de référence.

Article 4 : Montant de la contribution financière forfaitaire

Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 13.1 de la convention est fixé comme suit en € hors TVA, valeur juin 2002 :

20 367 000 € hors TVA pour l'année 2005
19 591 000 € hors TVA pour l'année 2006
19 269 000 € hors TVA pour l'année 2007
19 213 000 € hors TVA pour l'année 2008.

Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention du 23 Décembre 2002 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire
Michel BLEITRACH

Pour l'autorité organisatrice
François REBSAMEN

Description des services scolaires Bus Class'

Bus Class' 78	<p>Saint-Apollinaire 1 Collège Champollion – Lycée Carnot et Simon Weil – Lycée Saint-Joseph</p> <p>Val Sully, Rue Philippe Le Bon, Rue Marie de Bourgogne, Rue de Sully, Route de Gray, Rue Jacquat, Rue Claude Martin, Rue En Paillery, Rue de la Fleuriée, Rue Castelnau, Boulevard Paul Doumer, Boulevard de Strasbourg, Boulevard Carnot, Rue Chancelier de l'hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois, Place Saint-Michel, Rue Vaillant, Place du Théâtre, Rue Chabot Charny, Place Wilson, Rue Févret, Rue du Transvaal.</p>
Bus Class' 79	<p>Chenôve Poste ↔ Lycée du Castel – Lycée S. Weil</p> <p>Chenôve Poste, Boulevard de Lattre de Tassigny, Rue Léonard de Vinci, Rue de Pommard, Boulevard des Bourroches, Avenue Jean Jaurès, Rue du Pont des Tanneries, Rue Daubenton, Rue Charles Dumont, Place Wilson, Rue Chabot Charny, Place du Théâtre, Rue Lamonnaye, Rue Janin, Rue Paul Cabet.</p>
Bus Class' 80	<p>"Montoillots / Daix" ↔ Collège Boris Vian à Talant</p> <p>De l'arrêt "Montoillot" à Fontaine les Dijon , Rue du Peuplier, route de Daix – D 107 – Rue de Dijon, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Route de Daix – D 107, Rue de Dijon, Avenue Canzio, Rue de Nachey, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, "Collège Boris Vian"</p>
Bus Class' 81	<p>Crimolois ↔ Lycée Jean-Marc Boivin</p> <p>Crimolois – Rue de la République, Rue Saint Antoine, RN 905, Route de Dijon, Route de Chevigny, D 122A, Rue de Chevigny, Route de Dijon, " lycée Jean-Marc Boivin".</p>
Bus Class' 82	<p>Neuilly ↔ Collège Roland Dorgelès</p> <p>Neuilly – "arrêt Montot", Allée des Marronniers, Place de la Liberté, Rue de l'Eglise, Rue Corneille, Route de Dijon, D 905, Avenue du Mont Blanc, Boulevard de Chicago, Avenue de l'Europe, Route de Dijon, Rue de Florenne, Rue Carnot, collège "Roland Dorgelès" .</p>
Bus Class' 83	<p>Fontaine-les-Dijon (Suzon) ↔ Lycée Montchapet et Saunières puis Collège Gaston Roupnel</p> <p>Fontaine - Le Suzon, Rue du Docteur Majnoni d'Intignano, Rue du Stade, Rue des Félizots, Rue du Faubourg Saint Martin, Rue du Faubourg Saint Nicolas, Rue des Saverneys et Allée des Acacias (Rue de l'Europe au retour), Rue de Dijon, Boulevard François Pompon, Avenue Victor Hugo, Rue des Saunières. Puis Fontaine – Le Suzon, Route d'Ahuy, Boulevard Galliéni, Avenue du Drapeau, collège "Gaston Roupnel".</p>
Bus Class' 84	<p>Longvic ↔ Lycée du Castel " Lycée Hippolyte Fontaine</p> <p>Longvic – Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, D 122A, Les Carmélites, D 122A, Rue Jules Guesde, Rue des Prévots, Rue Dorgelès, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, lycée "Hippolyte Fontaine"</p>

Bus Class' 85	Sennecey ↔ Lycée Jean-Marc Boivin et Collège Camille Claudel Sennecey arrêt "Mimosas", Rue de l'Aige aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, D 122A, Rue de Chevigny, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin" et collège "Camille Claudel".
Bus Class' 86	Plombières ↔ Collège Jean-Philippe Rameau Plombières , Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, RN 5, Avenue du 1 ^{er} Consul, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, ½ tour sur Avenue du Lac et Boulevard Bachelard , collège "Jean-Philippe Rameau".
Bus Class' 87	Quetigny ↔ Lycée Jean-Marc Boivin Quetigny , Boulevard de l'Europe, Avenue du 19 Mars 1962, Boulevard de la Motte, Rue Ronde, Rue du Cromois, Avenue du Parc, Boulevard de Bellevue, Boulevard de la Croix Saont Martin, Rue de l'Eglise, Rue du Stade, Avenue du Château, Avenue de Bourgogne, voie bus, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin".